

Décision n° 3736 du 18 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne

NOR : INTJ2108187S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2816 du 1^{er} mars 2021 (NOR : INTJ2105292S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Belingard	Florent	NIGEND : 178 705
------------------	---------	------------------

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Dehaies	Lorraine	NIGEND : 205 505
----------------	----------	------------------

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Dugrosprez	Emeric	NIGEND : 217 949
Rebière	Nicolas	NIGEND : 219 166

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Desme	Thomas	NIGEND : 351 820
Launay	Damien	NIGEND : 346 265
Esqurial	Matthieu	NIGEND : 248 007

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 18 mars 2021.

Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Haute-Vienne,
H. Flammant